

## Fiscalité - Les droits d'auteur sont des revenus mobiliers

L'impôt sur les revenus de droit d'auteur est retenu à la source par les débiteurs de droits (éditeurs, Assuocopie...) sous forme d'un **précompte mobilier** de 15% calculé après déduction de **frais forfaitaires dégressifs**.

Ces revenus doivent **obligatoirement** être indiqués dans la déclaration fiscale.

La base du calcul de l'impôt est la **somme totale** des droits perçus de votre éditeur et d'Assuocopie.

## Frais forfaitaires

Tranches des revenus pour le calcul des frais

Revenus 2019 [imposition 2020]	Frais forfaitaires
0 € à 16 320 €	50 %
16 320 € à 32 640 €	25 %
32 640 € à 61 200 €	0 %

### Exemple – Pour des revenus bruts de 17 000 €

Le revenu imposable net s'élève à 8 670 €  
(17 000 € - 8 330 € de frais selon le système dégressif :  
16 320 € - 50% de frais + 680 € - 25% de frais)

L'impôt (sous forme de précompte mobilier)  
est de 1 305 € (8 670 € x 15%)

### Rubriques IPP à compléter

D. REVENUS DE LA CESSON OU DE LA CONCESSION DE DROITS D'AUTEUR, DE DROITS VOISINS ET DE LICENCES LEGALES ET OBLIGATOIRES.	
1. Revenus (bruts) :	1117-47
2. Frais (réels ou forfaitaires) :	1118-46
3. Précompte mobilier :	1119-45

### Les droits d'auteur supérieurs à 61 200 €

sont considérés comme des revenus professionnels.  
Le précompte mobilier est cependant retenu à la source et  
tiendra lieu d'avance sur impôt.

Société de gestion collective  
des droits des Auteurs  
Scolaires, Scientifiques et Universitaires



Porte de Limelette  
Rue Charles Dubois 4/003  
B 1342 - Ottignies-LLN



+32 (0) 10 400 426



info@assuocopie.be

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

**Sara Quévy** - Administration des dossiers  
des membres (accueil nouveaux membres  
et mises à jour des bibliographies)  
sara.quevy@assuocopie.be

**Aurore Destrée** - Suivi des dossiers juridiques  
et législatifs, coordination et développement  
du secteur « auteurs scientifiques »  
aurore.destree@assuocopie.be

**Marie-Michèle Montée** - Direction,  
représentation à Repobel et à Auvibel,  
coordination et développement du secteur  
« auteurs scolaires »  
mm.montee@assuocopie.be

[www.assuocopie.be](http://www.assuocopie.be)

Édit. resp. – MM Montée/Assuocopie - Rue Charles Dubois 4/003 B 1342 – Ottignies-LLN  
Crédits photo : stockfresh\_447400\_goldfish\_ALEXSTAR

## Droits 2019 Décompte annuel



# Assuocopie, la gestion collective de vos droits d'auteur



## Merci de faire confiance à Assucopie pour la gestion de vos droits

- **Droit de reprographie** : licence légale autorisant la photocopie d'extraits d'œuvres dans le cadre professionnel.
- **Droit à rémunération à des fins d'illustration de l'enseignement ou de recherche scientifique** (copie et communication d'œuvres).
- **Droit de copie privée** : licence légale autorisant la copie d'œuvres par une personne physique pour un usage privé.
- **Droit de prêt public** : licence légale liée aux prêts d'œuvres dans les bibliothèques publiques.

Assucopie calcule, par type de droits, une « répartition principale » qui concerne l'année de référence x-1 [par exemple 2018/01 concerne les droits de reprographie de 2017], des « répartitions complémentaires » pour les nouveaux membres, des « répartitions de liquidation de réserve » et une répartition de régularisation pour les membres ayant modifiés des données antérieures déjà prises en compte dans une répartition.

### Diminution des droits

#### Est-ce que les paiements de cette année comblent la diminution des droits ?

Malheureusement non... La diminution des droits de copie est due à une modification des tarifs de redevance de Repobel votée par le gouvernement belge fin 2016.

Les droits étiquetés 2018/XX sont ceux non payés en 2018.

**La baisse des droits à partir de l'année de référence 2017 est estimée à 35%.**

Toutes les sociétés de gestion sont impactées.

**Il n'y aura pas de hausse des droits tant que le gouvernement belge n'aura pas voté une augmentation des redevances de Repobel et d'Auvibel.**

#### Assucopie perçoit en votre nom les droits liés aux licences légales.

Les licences légales sont des autorisations de reproduire et/ou de communiquer des œuvres protégées accordées par le législateur (et non par l'auteur) sous certaines conditions. Puisque le législateur s'est substitué à l'auteur pour exercer ce droit, il est prévu une rémunération pour les titulaires de droits collectée par **Reprobel** et par **Auvibel** sous la forme de redevances.

Les droits payés en 2019 comprennent les droits en attente de perception de 2018.

### Devenez associé en acquérant une part sociale de 25 €

**Assucopie** poursuit une finalité coopérative, celle de percevoir et de répartir les droits collectifs des auteurs du monde éducatif et scientifique.

**Tout auteur ayant confié la gestion de ses droits à Assucopie a l'opportunité d'être associé-coopérateur et de devenir acteur de la gestion de ses droits.**

Être associé d'Assucopie, c'est...

- Participer à l'Assemblée générale ordinaire et avoir un droit de regard sur les comptes de la société ;
- Délibérer et voter toute modification des Statuts et du Règlement de répartition ;
- Avoir le droit de parole lors des assemblées et influencer les politiques de la société.

**Vous êtes intéressé.e ?  
assucopie@assucopie.be**

## Pourquoi est-il essentiel de mettre à jour annuellement votre bibliographie ?

Les données bibliographiques sont le cœur d'Assucopie. Elles servent non seulement à la **répartition** des droits mais également à la **perception** de ceux-ci.

Grâce à elles, Assucopie peut **calculer les droits** qui vous reviennent.

- Plus vous êtes complet et régulier dans les mises à jour et plus vous percevez de droits.

Grâce à elles, Assucopie peut **revendiquer des droits** auprès de Repobel et d'Auvibel.

- En 2020, Assucopie devra communiquer les œuvres qu'elle représente (nombre d'auteurs, nombre d'œuvres et nombre de pages).
- Aussi, nous vous invitons à détailler *toutes* vos publications (livres, articles de revue, articles de presse, syllabus, photos, illustrations...), les rééditions et réimpressions, les différentes versions (papier, numérique...).

Plus Assucopie représente d'auteurs, plus elle représente d'œuvres ! Plus sa représentativité à Repobel et à Auvibel est importante, plus elle perçoit de droits.

### Votre collaboration est précieuse...

**Si vous connaissez des auteurs d'œuvres éducatives, pédagogiques ou scientifiques, invitez-les à nous rejoindre.**

Assucopie met 20% des droits répartis en réserve. Vos droits ne sont donc pas impactés par les nouveaux membres.